MAJ Janvier 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Vous êtes ressortissant(e) ALGERIEN(E)

VOUS ÊTES EN FRANCE

VOUS DEMANDEZ UN PREMIER TITRE DE SÉJOUR

VOUS ÊTES ENTRÉ(E) EN FRANCE ET VOUS VENEZ D'AVOIR 18 ANS

VOUS DEMANDEZ UN TITRE DE SÉJOUR EN QUALITÉ DE CONJOINT DE "SCIENTIFIQUE"

Liste des pièces à fournir :

Ces pièces doivent être présentées par le conjoint qui vous rejoint. C'est lui le demandeur.

- Indications relatives à l'état civil (du conjoint rejoignant) :
  - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas), à défaut, autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.) ;
  - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance.
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
  - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour,et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005), de face tête nue et parfaitement ressemblantes (pas de copie).
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie.
- Certificat de résidence pour Algérien du conjoint portant la mention « scientifique » (ou récépissé de demande de cette carte de séjour en cas d'arrivée simultanée).